

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

0 Ordre du jour

- Ouverture
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès verbal de la dernière séance
- Rapport des exécutants
 - Président
 - Interne
 - Externe
 - Secrétaire
 - Trésorière
 - Secrétaire
 - CVE
 - Rep. Café
 - Rep. première
 - Rep. deuxième
 - Rep. troisième
 - Rep. maîtrise
 - Rep. doctorat
- Varia
- Fermeture

Membres présents : Kim-Sang Ly, Louis-Philippe Blais, Marc-Antoine Desjardins, Patrick Baril Robichaud, Michael Blondin, Philippe Lamontagne, Jeremy Van Doorn, Cynthia Beauchemin .

Membres arrivés en retard : Michaël Cadilhac, Dong Pivoine Van

Membres absents : Ali Haidar, Jean-Cristoph Dury,

Observateur Sébastien Lavoie-Courchesne

1 Ouverture

Philippe Lamontagne constate le quorum à 14h35 et il annonce l'ouverture de l'assemblée.

2 Adoption de l'ordre du jour

Michael Blondin **propose** l'adoption de l'ordre du jour. Jeremy van Doorn l'**appuie**.

Adoption de l'ordre du jour
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2011

Michael Blondin **propose** l'adoption du procès-verbal du 14 octobre 2011. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin **propose** en bloc toutes les modifications qu'il a envoyé par courriel.

Modifications envoyées par courriel au procès-verbal

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michaël Cadilhac rentre bruyamment dans la salle à 14h38.

Adoption du procès-verbal avec modifications.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 Rapport des exécutants

Jeremy van Doorn **propose** l'admission des observateurs avec droit de parole. Patrick Baril Robichaud **appuie**.

Michael Blondin demande pour quelle raison l'observateur est présent.

Sébastien Lavoie-Courchesne indique qu'il est là, car il prévoit se présenter au poste de vice-président interne la session prochaine.

Michaël Cadilhac demande le vote.

Admission de l'observateur avec droit de parole.

Adoptée à majorité manifeste.

4.1 Président

Philippe Lamontagne n'a rien à dire.

4.2 Vice-Président interne

Jeremy van Doorn indique qu'il a été faire la présentation de l'association aux nouveaux étudiants de la session d'hiver 2012.

Michael Blondin demande combien ils étaient.

Jeremy van Doorn répond qu'ils remplissaient la moitié du local 3195.

Patrick Baril Robichaud demande si le dossier concernant une plainte contre un professeur à un suivi.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Jeremy van Doorn indique que c'est Ali Haidar qui avait le lien initial entre le plaignant et l'association. Le plaignant voulait ajouter quelque chose à la plainte, et Ali Haidar lui a dit de contacter Jeremy van Doorn, mais il n'a jamais été contacté, donc il n'y a pas eu de suite.

Michael Blondin demande s'il y a des dossiers qui ont été mis en suspens ou qui sont en cours au niveau interne.

Jeremy van Doorn indique qu'il y a seulement le dossier concernant l'ajout d'une section dans le formulaire d'abandon de cours. Il faudrait seulement s'assurer que ça a bien été fait. Il faudra également s'assurer que les rétroactions continuent de bien aller avec les enseignants.

4.3 Vice-Président externe

Michael Blondin indique que, depuis la dernière réunion du conseil, il a assisté à deux instances. Il y a eu un conseil central le 23 novembre. Il y a eu trois nominations à des postes sur des petits comités, dont Philippe Lamontagne qui a été élu sur un comité. Le suivi de la campagne contre la hausse des frais de scolarité a été présenté, ensuite, l'association de philosophie ainsi que le RUSH, qui ont proposé qu'il y ait une liste de diffusion à la FAÉCUM afin que toutes les associations étudiantes puissent se parler entre elles sans passer directement par la FAÉCUM. Cette proposition vient du fait que cette association a envoyé un document qu'il voulait discuter en conseil central, mais la FAÉCUM a refusé de le transmettre. Cette action a créé un malaise parce que les exécutants de la FAÉCUM avaient discuté de ce document avec certaines associations malgré le fait qu'il n'ait pas été transmis.

Jeremy van Doorn demande pour quelle raison la FAÉCUM avait refusé de transmettre le document.

Philippe Lamontagne répond que Julien Nepveu se sentait mal à l'aise d'envoyer un document qui ne concordait pas avec les positions de la FAÉCUM.

Jeremy van Doorn fait remarquer que la proposition provenait d'une association membre de la FAÉCUM, dont celle-ci est censée représenter également les intérêts.

Michael Blondin reprend en indiquant qu'il y a eu le débat sur la liste de diffusion et que les proposeurs voulaient que cette liste soit mise en place par la FAÉCUM. L'AÉDIROUM est intervenue pour leur proposer que nous en parlions au support technique et que ce soit mis en place ici et non par la FAÉCUM.

Dong Pivoine Van arrive dans la salle à 14h47.

La suggestion a été refusée, car ils souhaitaient que ça perdure dans le temps et qu'ils craignaient que, si ce n'était que quelques associations qui en étaient responsables, que ça disparaisse plus rapidement à moyen terme. Finalement, il a été adopté que la FAÉCUM devrait mettre en place une liste de diffusion malgré le fait qu'il n'y en ait toujours pas 3 semaines plus tard. Ensuite, l'association d'anthropologie a amené une autre proposition du RUSH concernant l'entente minimale qui a été signée par trois des quatre grandes fédérations étudiantes universitaires, soit la FECQ, l'ASSÉ et la TACEQ. La FEUQ, qui nous représente, est la seule qui n'a pas signé l'entente. L'entente comprend trois clauses, soit la non-dénonciation, la solidarité, qui stipule qu'aucune fédération ne devrait aller à la table de négociation sans les trois autres, et, finalement, la non-recommandation, qui stipule que les fédérations ne doivent pas recommander d'offres à leurs associations membres mais seulement leur présenter.

Jeremy van Doorn demande des précisions sur la dernière clause.

Michael Blondin indique que ça provient de 2005 où l'ASSÉ avait eu le sentiment d'avoir été trahi par la FEUQ. L'ASSÉ prétend que c'est toujours elle qui va au combat et qui se met dans des situations potentiellement problématiques mais que la FEUQ va avoir le beau jeu de conclure des ententes alors que l'ASSÉ n'est pas présent.

Michael Blondin continue en indiquant que la proposition de mettre de la pression sur la FEUQ pour qu'elle signe

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

l'entente a été battue mais qu'il y a eu consensus pour qu'il y ait une solidarité entre l'ensemble des fédérations étudiantes. Il y a également eu un conseil des affaires sociopolitique le 30 novembre. La FEUQ est venue, et ils ont présenté le projet de la CÉUQ, la commission d'évaluation des universités québécoises, qui surveillerait les universités québécoises. Ce serait pour éviter la gestion malsaine de certaines universités. Présentement, c'est la CRÉPUQ, la conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, qui a le monopole des décisions des universités. C'est malsain, car c'est les universités elles-mêmes qui décident si c'est bien ce qu'elles font. De plus, les grosses universités peuvent être plus restreignantes envers les plus petites universités en région. Le but ne serait pas de rajouter une couche administrative mais plutôt de transférer les pouvoirs de la CRÉPUQ à la CÉUQ.

Michaël Cadilhac sort de la salle à 14h53.

La présidente de la FEUQ a également été questionnée sur sa vision de la campagne contre les frais de scolarité. Selon elle, il n'y aura pas de tables de négociation au printemps. Concernant sa position sur la grève, elle a répondu que c'était un moyen fortement intéressant et qu'il est fort probable que les universités se synchronisent avec les cégeps. La FEUQ ne peut pas déclarer elle-même la grève, ça doit venir des associations membres elles-mêmes. Elle a également annoncé une manifestation nationale le 22 mars, la date a été choisie en fonction des cégeps. Michael Blondin a demandé qu'il y ait plus de CASP et que la FEUQ revienne plus souvent lors de CASP.

Michaël Cadilhac est de retour dans la salle à 14h54.

Jeremy van Doorn demande si la manifestation nationale du 22 mars serait avant ou après que les mandats de grève aient commencé.

Michael Blondin répond que le 22 mars serait le point culminant d'une grève et que, s'il n'y a pas de grève le 22 mars, alors qu'il n'y en aura pas. Il précise qu'il ne faut par contre pas se leurrer et qu'il va y avoir des associations en grève à la session d'hiver et que, si ce n'est pas à la FEUQ, ça soit minimalement le cas à l'ASSÉ, qui s'est déjà regroupé en coalition large soit la CLASSE. Il y a eu trois actions depuis la dernière réunion du conseil, soit l'accueil de Jean Charest à la chambre des communes. C'était principalement une conférence sur le plan nord. Ça a bien paru dans les médias. La FEUQ nous dit que nous commençons à attirer l'attention des médias. Nous étions qu'une vingtaine de manifestants à la conférence, mais tout ce que nous voyions dans les médias était l'intervention des étudiants et non l'annonce sur le plan nord. Cette couverture médiatique commence à irriter le gouvernement. Il y a également eu la centrale d'appels des députés, où des gens appelaient des députés libéraux. Finalement, il y a eu l'anniversaire de l'élection du PLQ le 8 décembre sur le thème «On s'est fait passer un sapin». La FAÉCUM et d'autres associations sont allées déposer une cinquantaine de sapins devant les bureaux du MELS. Les sapins ont par la suite été redistribués à des familles défavorisées. Il n'y a plus eu d'autres actions avant le retour en début janvier.

Jeremy van Doorn lui demande si Yannick Jacques l'a accompagné dans la plupart des instances de la FAÉCUM.

Michael Blondin lui répond que oui. Il est venu à deux conseils centraux et à un congrès extraordinaire.

4.4 Trésorière

Dong Pivoine Van indique que le comité exécutif a décidé de changer l'un des signataires pour Patrick Baril Robichaud au lieu de Jeremy van Doorn. Pour le dernier «5 à 7», nous sommes dans les marges habituelles. Selon le dernier état bancaire qu'elle a reçu, le compte de l'association est à environ 13 000\$, mais elle n'a pas déposé l'argent du dernier «5 à 7». Elle n'a pas eu le temps de faire toutes les tâches qui lui ont été confiées depuis la dernière réunion du conseil élargi à cause des examens. Elle va aller acheter les tables pour le local d'association aujourd'hui.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin lui indique que nous comptons sur elle pour donner suite prochainement sur la discussion sur la carte de crédit.

Dong Pivoine Van lui répond que, selon elle, il ne devrait pas y avoir de problème, car nous avons un compte de banque qui est assez étoffé pour une association étudiante.

Michael Blondin lui demande de confirmer qu'elle va s'en occuper en début de la prochaine session.

Dong Pivoine Van le lui confirme.

4.5 Secrétaire

Patrick Baril Robichaud indique qu'il a été porté un cadeau à Monique Brochu, dont il donne la facture à la trésorière. C'était une bouteille de vin à 37,50 \$. Elle était très contente et même surprise que nous nous soyons même déplacés pour aller lui donner. Concernant le dossier de l'accréditation, il a lu la documentation. Il y a des dates précises ainsi que des procédures à respecter. Le seul point qui pourrait être problématique est qu'il faut un observateur externe à l'association pour la durée du référendum sur l'accréditation. Il faudrait donc trouver un tel observateur.

Patrick Baril Robichaud pourra expliquer plus en détail les différentes procédures au début de la prochaine session. Il indique que le référendum doit être fait entre le 15 janvier et le 15 mars. Sinon, il devra être fait à la session suivante. Il fournira plus d'informations lors de la prochaine rencontre du conseil élargi. Concernant le ménage des comptes AÉIROUM et AEEESDIRO, il aurait fini avec le compte AÉIROUM. Par contre, le compte MySQL du compte AEEESDIRO comporte plus d'un millier de tables au nom de différents membres de l'association. Il faudra qu'il regarde plus en détail à quoi sont liées ces tables.

Dong Pivoine Van sort de la salle à 15h03.

4.6 CVE

Louis-Philippe Blais indique qu'il a annoncé le prochain «5 à 7» pour le 12 janvier. Il n'y aura pas de party de fin de session, car il considère que les gens ont déjà terminé et qu'ils sont déjà éparpillés un peu partout. Concernant le «5 à 7», ça devrait être comme d'habitude : l'association de Psycho-Ed devrait être derrière le bar. Il n'a pas encore eu la confirmation de Julien, car il a un cours à 17 h, tout comme Louis-Philippe Blais qui arrivera lui-même seulement à 19 h au «5 à 7». Il lui faudra un adjoint pour s'occuper du «5 à 7» pendant qu'il ne sera pas là. Il a déjà trouvé la personne. Sinon, concernant le DJ, il est possible de s'arranger avec le frère de Julien qui est toujours là pour l'assister. Il pourrait s'occuper de faire l'ouverture du «5 à 7» jusqu'à l'arrivée de son frère.

Dong Pivoine Van revient dans la salle à 15h05.

Sinon, concernant le local, les choses avancent bien. Il a fait un Megaman sur le mur et il n'a pas d'autres plans directement concernant l'aménagement du local. Son prochain plan concerne la conception des hoodies. Il faudrait se trouver un logo.

Dong Pivoine Van sort de la salle à 15h07.

Concernant les CSGames, il ne veut pas s'occuper d'envoyer les gens là-bas, car lui-même ne pourra pas y aller. Il demande si nous avons des plans, car il considère que se procurer des billets d'avion pour envoyer des personnes au Manitoba, c'est un peu compliqué.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Jeremy van Doorn lui indique que le département a déjà indiqué qu'il nous aiderait à payer les frais des CSGames. Il ajoute également que nous pourrions nous trouver des commanditaires pour les frais restants. Il indique que nous ne sommes pas obligés d'envoyer les gens par avion, nous pouvons les envoyer par train ou par autobus.

Louis-Philippe Blais lui indique que ça coûterait le même prix d'y aller en train qu'en avion. Il demande au président s'il est allé à la réunion organisée par les différentes institutions montréalaises qui vont au CSGames afin de savoir comment ceux-ci comptent y aller.

Philippe Lamontagne lui répond que non.

Jeremy van Doorn suggère à Louis-Philippe Blais de contacter par courriel ces institutions pour savoir ce qu'elles ont décidé.

Louis-Philippe Blais indique qu'il trouve cela vraiment plate que les CSGames soient au Manitoba cette année quand 10 équipes sur 11 sont du Québec.

Sébastien Lavoie-Courchesne indique que ça fait 11 ans que ça a lieu au Québec et que cette année, ils ont voulu le faire au Manitoba.

Louis-Philippe Blais indique que ça se passe en plein milieu de nos examens et qu'il ne sait pas qui compte y aller. Il indique que c'est pendant la semaine des intras.

Michael Blondin indique que le fait que Louis-Philippe Blais puisse ou veule y aller n'est pas un argument pour y aller ou non. C'est dans le mandat du CVE et il ne doit pas pénaliser tous les membres en fonction de lui-même. C'est dans son mandat d'annoncer l'évènement et de voir s'il est possible de constituer une équipe en leur spécifiant bien les dates afin qu'ils n'aient une surprise en fin février. Si une équipe est constituée, il devra leur apporter son support pour l'organisation. Il ne croit pas que nous devrions laisser tomber cette tradition, car nous avons toujours bien fait à cette compétition.

Dong Pivoine Van est de retour dans la salle à 15h10.

Louis-Philippe Blais lui répond que c'est correct. Il a déjà envoyé un courriel à tous les membres, mais il n'a pas eu de réponses encore.

Jeremy van Doorn lui suggère de renvoyer un courriel avec les dates ainsi que les différentes informations concernant l'évènement.

Louis-Philippe Blais continue en passant au Carnaval, il indique qu'ils sont passés hier pour faire le petit vidéo d'introduction des associations étudiantes.

Michael Blondin lui demande si le «5 à 7» est le même jour que le party 2e étage.

Louis-Philippe Blais lui répond que non. C'est en même temps qu'un évènement à St-Hyacinthe où personne ne va. Il considère que ce serait une bonne idée de faire un party au tout début de la session avant que tout le monde ne soit en train d'étudier. Il stipule également que les membres de l'AÉDIROUM ne sont pas intéressés par les activités de la FAÉCUM, dont le party 2e étage.

Michael Blondin lui répond que, si les membres ne sont pas intéressés par le party 2e étage, c'est parce que nous ne leur achetons pas de billets. Les gens en cherchent partout pour cet évènement.

Louis-Philippe Blais indique qu'il ne croit pas que toutes les associations achètent des billets pour leurs membres.

Michael Blondin lui répond que la plupart le font.

Louis-Philippe Blais indique qu'il va par conséquent acheter des billets pour les membres.

Michaël Cadilhac indique qu'il avait été envisagé dans les années précédentes d'avoir un concours interne avec plusieurs équipes afin de donner à la FAÉCUM ce qu'auraient fait plus d'une équipe. Il suggère de faire une compétition à l'interne afin d'avoir un produit final de qui serait meilleur. Il indique que ça se passerait en même

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

temps que le carnaval de la FAÉCUM et qu'il y aurait un prix au sein de l'AÉDIROUM pour l'équipe qui fera le mieux.

Louis-Philippe Blais indique que c'est une excellente idée pour motiver nos membres à participer. Il indique qu'il comptait utiliser le prétexte du «5 à 7» pour motiver les membres à participer au carnaval.

Michaël Cadilhac lui suggère de relire les procès-verbaux post-carnaval de l'année dernière pour voir s'il n'y aurait pas d'autres idées intéressantes.

Dong Pivoine Van demande des précisions sur le concept du carnaval à l'Université de Montréal.

Louis-Philippe Blais lui répond en lui expliquant le fonctionnement du carnaval.

Louis-Philippe Blais reprend par la suite en indiquant que le LITQ a fait un gros party et qu'ils nous ont demandé notre permis. Il pense aussi que les membres du LITQ ont laissé tout leur reste de bière dans le local d'association.

Michael Blondin indique que nous leur avons seulement donné des verres.

Louis-Philippe Blais rectifie en disant qu'effectivement, nous ne leur avons pas donné notre permis d'alcool mais plutôt fourni notre contrat d'achat de bière pour qu'ils puissent en acheter chez le même fournisseur que nous.

Jeremy van Doorn revient sur le propos de Louis-Philippe Blais concernant le fait que ça serait les filles de Psycho-Ed qui seraient derrière le bar pour le «5 à 7». Il précise qu'il pensait que leur présence derrière le bar n'était que pour une seule fois et qu'il est possible que certains membres de l'AÉDIROUM soient intéressés à s'occuper du bar.

Michaël Cadilhac indique que, concernant ce point-là, le LITQ a laissé 500 bières pleines et 500 bières vides. Il proposerait que nous rachetions les 500 bières pleines et gardions en prime les 500 bières vides pour avoir la consigne.

Louis-Philippe Blais indique qu'il trouve déplaisant que les bières aient été laissées sous la table dans le local d'association, car ça donne une odeur désagréable dans le local.

Michaël Cadilhac **propose** que l'AÉDIROUM rachète les 500 bières au prix d'achat au LITQ et conserve les 500 bières vides pour récupérer la consigne. Jeremy van Doorn **appuie**.

Louis-Philippe Blais indique qu'il voudrait avoir un prix exact avant de prendre une décision.

Michaël Cadilhac lui répond que ça a coûté 1200 \$. Il y avait 900 bières et il en reste 500. Le prix serait donc 5/9 de 1200 \$.

Louis-Philippe Blais lui demande pourquoi ils ont acheté autant de bières.

Patrick Baril Robichaud demande ce qui arrive si nous ne les rachetons pas.

Louis-Philippe Blais indique que le montant serait de 666,67 \$ pour les 500 bières.

Michaël Cadilhac sort de la salle à 15h35.

Michael Blondin indique qu'ils ont acheté leurs bières trop cher.

Dong Pivoine Van indique qu'elle voudrait justement savoir combien la même quantité de bière coûterait à l'association si nous avons acheté nos bières habituelles. Elle indique que ça ne la dérange pas de rendre service mais qu'il ne faut pas que nous fassions des pertes en le faisant.

Michael Blondin suggère que nous leur offrions le montant que ça coûterait à l'association pour acheter 500 bières avec nos prix habituels, qui sont moins élevés que les prix auxquels ils les ont payées. Cette suggestion reçoit l'approbation de l'ensemble des membres présents dans la salle.

(cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michaël Cadilhac revient dans la salle à 15h38.

Louis Salvail est admis dans la salle à 15h38.

Michaël Cadilhac remet à la trésorière la facture de l'achat de bière du LITQ pour qu'elle puisse l'analyser.

Michaël Cadilhac demande à Louis Salvail s'il serait d'accord pour que nous rachetions les bières pleines et gardions les bières vides.

Louis Salvail indique qu'il voudrait garder une ou deux caisses et il demande combien il en restait exactement.

Patrick Baril Robichaud répond qu'il y a 7 caisses de 24 bières Tremblay et 31 caisses de 12 bières Belle-Gueule, qui sont pleines dans le local d'association.

Louis Salvail indique qu'il n'a pas vraiment de contraintes concernant les caisses de bières. Il indique qu'il serait prêt à nous vendre les caisses de bières vides au même prix que notre fournisseur habituel.

Jeremy van Doorn lui répond que c'est exactement ce que nous comptons lui proposer.

Louis Salvail nous remercie d'avoir hébergé les bouteilles de bière et quitte la salle pour nous laisser discuter de la proposition.

Jeremy van Doorn amende la proposition pour changer au prix d'achat pour à notre prix préférentiel. Michaël Cadilhac **appuie**.

Michael Blondin demande confirmation sur le fait que nous rachetons à notre prix courant et que nous faisons du profit sur les bouteilles vides que nous gardons.

Dong Pivoine Van lui répond que oui.

Louis-Philippe Blais demande ce que nous allons faire avec les bouteilles vides, car il est contre le fait de les laisser dans le local d'association tout l'hiver.

Jeremy van Doorn demande s'il y a de la place dans le local au rez-de-chaussée pour entreposer les bouteilles vides.

Louis-Philippe Blais lui répond que non. Il y aurait de la place pour les pleines mais pas pour les vides.

Jeremy van Doorn lui suggère de mettre les vides en bas et de garder les pleines en haut, car il n'y a pas d'odeur provenant des caisses de bières pleines.

Amendement pour changer «au prix d'achat» pour «à notre prix préférentiel»

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais demande si nous les achetons seulement parce qu'elles sont dans notre local.

Philippe Lamontagne lui répond que non, nous les achetons simplement parce que ça nous a été proposé.

Louis-Philippe Blais demande qui a autorisé que ce soit mis dans le local d'association.

Jeremy van Doorn répond que c'est lui.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Que l'AÉDIROUM rachète les 500 bières à notre prix préférentiel au LITQ et conserve les 500 bières vides pour récupérer la consigne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais **propose** de remplacer le divan beige qu'il y a en avant des consoles et qu'il soit remplacé par les sofas dans l'ancien local des cycles supérieurs. Patrick Baril Robichaud **appuie**.

Remplacer le divan beige qu'il y a en avant des consoles et qu'ils soit remplacé par les sofas dans l'ancien local des cycles supérieurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.7 Représentant du Café

Dong Pivoine Van demande s'il y avait une règle avant selon laquelle tous les membres du conseil devaient faire une heure de bénévolat au café étudiant.

Jeremy van Doorn lui dit que non, que c'était seulement fortement suggéré.

Michael Blondin indique que c'était dans la charte de l'AÉIROUM, mais que c'était seulement pour les représentants d'années et non tous les membres du conseil.

Michaël Cadilhac demande s'il serait possible qu'il soit ouvert un peu plus tard dans la session. Il suggérerait même de possiblement engager quelqu'un s'il n'y a pas de bénévoles disponibles pour cette période.

4.8 Représentant première année

Dong Pivoine Van indique qu'il lui a dit qu'il démissionnait, car il changeait d'université.

4.9 Représentant deuxième année

Elle n'a rien à dire.

4.10 Représentant troisième année

Michaël Cadilhac lui demande s'il y aura des bagues de finissants.

Cynthia Beauchemin lui répond que personne ne lui en avait parlé. Elle comptait s'occuper des photos de finissants en revenant des vacances.

4.11 Représentant maîtrise

Marc-Antoine Desjardins indique qu'il y a eu un CES, conseil des études supérieures, la semaine dernière. Il a été discuté d'une standardisation des critères des examens prédoctoraux, car, en ce moment, chaque département fait cela à sa manière. Il était également question de comment était constitué l'examen prédoctoral.

Patrick Baril Robichaud demande quelle partie qu'ils souhaitent normaliser, car la première partie avec les notions d'algorythmie semble déjà standardisée.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Marc-Antoine Desjardins explique qu'ils voudraient normaliser l'ensemble de l'examen prédoctoral. Ils voudraient uniformiser les différents critères qui sont présentement à la discrétion des départements.

Jeremy van Doorn demande ce qu'il advient du dossier concernant la langue de rédaction des thèses.

Marc-Antoine Desjardins indique qu'il n'en a pas entendu parler, mais qu'il peut envoyer un courriel pour savoir ce qui se passe concernant ce dossier.

4.12 Représentant doctorat

Michaël Cadilhac indique qu'il a organisé le vins et fromages des cycles supérieurs. Ça s'est bien passé. Il y a eu une cinquantaine de personnes. Au niveau de la participation des membres du conseil, il y a eu assez de bras, mais il a fallu faire appel à des gens qui ne sont pas dans le conseil.

Marc-Antoine Desjardins demande s'il a été possible d'identifier les personnes qui ont vomis dans le local d'association.

Philippe Lamontagne **propose** la levée du procès-verbal. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

La levée du procès-verbal
Battue à majorité

Michaël Cadilhac indique que la personne est un membre en bio-informatique.

Michael Blondin part à 16h09.

Louis-Philippe Blais souhaite qu'il soit banni des vins et fromages.

Jeremy van Doorn indique que la sécurité s'en serait mêlée et qu'il aurait reçu une contravention.

Dong Pivoine Van raconte qu'une de ses amies a vu ce qui s'est passé. Elle relate à l'assemblée ce qui s'est passé.

Jeremy van Doorn demande si nous pensons faire quelque chose à propos de cette personne.

Dong Pivoine Van indique qu'elle juge qu'il devrait avoir juste un avertissement verbal.

Michaël Cadilhac reprend en abordant les beignes et cafés. Il indique que les beignes et cafés ont continué comme prévu.

Dong Pivoine Van demande s'il reste de l'argent sur la carte Tim pour l'achat de beignes.

Philippe Lamontagne indique qu'elle est vide.

5 Varia

Jeremy van Doorn indique qu'il a surpris un agent de sécurité qui dormait tôt le matin sur un des divans de notre local d'association.

Jeremy van Doorn remet sa démission en tant que vice-président interne de l'AÉDIROUM.

Michaël Cadilhac **propose** une motion de félicitation pour l'implication de Jeremy van Doorn auprès de l'association.

Patrick Baril Robichaud **appuie**.

Procès verbal du Conseil Élargi du 20 décembre 2011

AÉDIROUM
15-10-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Une motion de félicitation pour l'implication de Jeremy van Doorn auprès de l'association.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 Fermeture

Marc-Antoine Desjardins **propose** la levée de la séance. Patrick Baril Robichaud **appuie**.